

République française - Département du Tarn
Délibération du comité syndical
du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique St Lieux / St Jean

Séance du 11 décembre 2025

Membres en exercice : 10

Le onze décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean SENDRA,

Présents : 5

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Jean SENDRA, Gilles CORMIGNON, Danièle SOULA, Chloé SOULAYRAC-GELIS, Daniel ARMENGAUD.

Date de la convocation :

05 décembre 2025

Excusés : Jean-Luc CAZOTTES, Gabriel POVERT, Adeline MOULIS, Vincent FERRELI, représentant des parents d'élèves de Saint-Jean-de-Rives, Marielle Verdin, représentante des parents d'élèves de Saint-Lieux-lès-Lavaur

Secrétaire de séance : Chloé SOULAYRAC-GELIS

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 15 DEC. 2025 et publication le 15 DEC. 2025

DL_21_2025 - Objet : Cartes cadeau pour le personnel du SIRP ST JEAN/ST LIEUX

M. le Président informe l'assemblée qu'il est possible pour une collectivité locale d'offrir des cartes cadeau à ses agents pour les fêtes de fin d'année.

Il précise qu'en application de tolérances ministérielles les cartes cadeau d'un montant n'excédant pas 5 % du plafond mensuel de la sécurité sociale par agent ne sont pas soumises aux cotisations sociales.

Il explique que la Communauté de communes Tarn-Agout, en collaboration avec les commerçants du territoire, a créé des cartes cadeaux à destination des agents des collectivités. Ces cartes cadeau sont utilisables auprès des commerces locaux qui adhèrent à cette démarche (près de 70).

Il propose d'offrir une carte cadeau d'un montant de 100 € à chaque agent.

Le comité ainsi informé

- Vu la délibération d'approbation du BP 2025 du SIRP n° DL-04-2025 du 08 avril 2025,
- Considérant que le SIRP souhaite soutenir l'action sociale pour ses agents et favoriser le commerce local,

Date de transmission de l'acte: 15/12/2025
Date de réception de l'AR: 15/12/2025

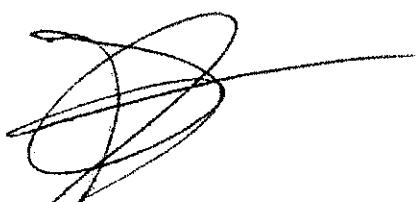
081-258102201-DL_21_2025-DE
A G E D I

Et après avoir délibéré par 5 voix

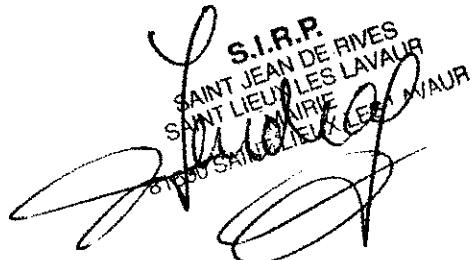
- Décide d'offrir aux agents du SIRP une carte cadeau pour Noël d'une valeur de 100 €.
- Demande à M. le Président d'effectuer les démarches nécessaires pour commander ces cartes cadeaux sur le site mis en place par la CCTA pour favoriser le commerce local.
- Habilite M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- Informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'Etat et sa publication.

Saint-Lieux-lès-Lavaur,
le 11 décembre 2025

Pour extrait conforme
Le Président
Jean SENDRA



Le secrétaire de séance
Chloé SOULAYRAC-GELIS


S.I.R.P.
SAINT JEAN DE RIVES
SAINT LIEUX LES LAVAUR
Mairie
081 258 102 201-DL_21_2025-DE
A G E D I

Date de transmission de l'acte: 15/12/2025
Date de réception de l'AR: 15/12/2025

081-258102201-DL_21_2025-DE
A G E D I